

Annexe au guide « Subventionnement d'offres de formation continue. Guide à l'usage des prestataires »

Formations subventionnées de par leurs thèmes spécifiques (article 77 ODFOP)

Les formations portant sur des thèmes spécifiques sont divisées en deux groupes. Pour les thèmes du groupe A, en plus des critères de contenu, des critères de conception doivent être remplis.

Groupe A

1. Questions liées au vieillissement, aux générations, à la jeunesse et à la famille
2. Compétences de base dans la gestion du quotidien (ménage, santé, consommation)
3. Conciliation du travail et de la vie privée (work-life balance)
4. Evolution sociale et répercussions (technologie, économie, migration, valeurs et normes)
5. Echange interculturel et identité culturelle (intégration de l'individu dans la société et dans le monde du travail)
6. Communication, gestion de conflits
7. Développement durable
8. Education politique et participation

Groupe B

- Formation continue pour les activités bénévoles
- Compétences fondamentales (basic skills) selon le plan d'études pour l'école obligatoire dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et des langues (y compris les cours de dialecte pour les francophones)

L'organisation responsable doit apporter la preuve que le cours correspond aux domaines et contenus pouvant bénéficier d'une subvention. Les données contenues dans la publication officielle sont déterminantes. La décision finale appartient à la Section de la formation continue.

Les subventions allouées sont exposées au point 3.3. Pour toute subvention, un nombre minimum de 8 participants (6 pour les régions ayant une faible densité de population) est requis.

Critères de contenu pour le subventionnement de formations portant sur des thèmes spécifiques

Le programme des formations sert de base pour la décision de subventionnement. Elle précise aussi bien les principes utilisés pour la conception de la formation (pour le groupe A) que les thèmes définis.

1 Groupe A

1.1 Principes régissant la conception

La conception et l'exécution des offres subventionnées relevant du groupe A obéissent aux principes suivants :

- **susciter la réflexion** : offrir un contenu ayant une structure et une orientation claires ; proposer une analyse active du contenu ; rendre compte de la situation ou de l'expérience personnelle des participants et la mettre en rapport avec le contenu du cours ;
- **exercer la lucidité** : encourager la compréhension de sa propre pensée, de ses actions et de son comportement ; sensibiliser aux processus de développement et de changement (personnels ou sociaux) ; proposer une analyse critique du thème ;
- **stimuler l'action** : développer la capacité à agir de manière responsable et active et à participer à la vie sociale (organisation commune) ; encourager la mise en pratique des connaissances ou aptitudes acquises ;
- **se référer à l'actualité** : aborder des thèmes sociaux, des défis ou des processus actuels ;
- **mettre en évidence les interactions** : considérer les faits et les situations en contexte ; prendre en compte les interactions multiples et la complexité d'une société et d'une vie en constante mutation ; thématiser les faits à partir de différentes perspectives ; encourager la pensée systémique.

1.2 Principes régissant le contenu

Conformément à l'article 104, alinéa 1, lettre d de l'ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP), les thèmes ci-après peuvent bénéficier de subventions.

A1 Questions liées au vieillissement, aux générations, à la jeunesse et à la famille

- Le cours soutient les adultes dans leurs tâches d'encadrement (dans la mesure où ces tâches ne constituent pas le métier de l'adulte concerné) et les aide à organiser le quotidien lors de changements de situation.

Il est axé sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

- conflits générationnels et passage d'une génération à une autre, p. ex. autonomie des personnes âgées au quotidien, gestion des problèmes parents–enfant–école ;
- éducation : phases de développement de l'enfance et de la jeunesse et leurs impacts sur les rôles parentaux (mère, père ou responsable éducatif) ;
- familles dans des situations particulières : p. ex. venue d'un enfant, structures familiales, séparation, etc.

A2 Compétences de base dans la gestion du quotidien (ménage, santé, consommation)

Le cours sert à acquérir les connaissances ou aptitudes essentielles pour

- tenir un ménage et prendre soin de soi, de sa famille ou de proches au quotidien (p. ex. planification et préparation des repas, entretien des vêtements, achats pertinents et gestion de ses besoins de consommation face à l'offre, protection des consommateurs) ;
- avoir un comportement sain au quotidien, y compris face aux exigences et au stress (p. ex. interactions alimentation - santé, comportement adéquat dans la vie de tous les jours, au travail, durant ses loisirs).

Peuvent également être abordés les problèmes personnels et sociaux dans l'organisation de sa vie quotidienne, la manière de se prendre en charge ou encore la gestion responsable des ressources.

A3 Conciliation du travail et de la vie privée (work-life balance)

Le cours permet de comprendre les différents rôles sociaux et le cadre socio-économique actuel et de réfléchir à la répartition des tâches entre homme et femme dans la vie familiale et professionnelle et dans le bénévolat.

Il accorde une place importante aux conséquences pratiques de ces rôles dans la vie quotidienne et professionnelle et aide à réaliser des modèles de travail et de vie égalitaires et partenaires.

A4 Evolution sociale et répercussions (technologie, économie, migration, valeurs et normes)

Les cours reflètent les chances et les risques de l'évolution sociale actuelle et ses répercussions sur l'organisation du quotidien. Il aide les participants à acquérir des compétences et des aptitudes leur permettant de faire face à un environnement changeant et de s'y mouvoir.

A5 Echange interculturel et identité culturelle en vue de l'intégration de l'individu dans la société et dans le monde du travail (art. 31 LFOP)

Le cours examine différents modes de vie, valeurs et traditions. Il montre comment ceux-ci influent sur la relation entre des personnes d'origines différentes. Il encourage la compréhension de ses propres origines culturelles et s'intéresse aux différences et similitudes entre les groupes, les régions et les générations. Le cours favorise l'ouverture, la compréhension et le respect mutuel. Il permet de rencontrer des personnes issues d'autres cultures.

A6 Communication, gestion des conflits

L'échange interpersonnel est au cœur du cours : savoir communiquer ou/et savoir faire face à l'agression et aux conflits. Le cours peut également porter sur la reconnaissance de ses propres préjugés et ennemis imaginaires et leur remise en cause. Différents modes de communication et d'action sont testés et analysés.

A7 Développement durable

Le cours traite des répercussions de l'action humaine pour les générations futures. Il analyse non seulement les interactions fondamentales entre l'économie, l'environnement et la société mais aussi leurs impacts sur l'organisation de notre quotidien (quelques mots-clés : énergie, matières premières, sécurité sociale, santé, Agenda 21 local, etc.). Au-delà de la réflexion, le cours s'intéresse aux actions de chaque personne et aux possibilités qui s'offrent à elle.

A8 Education politique et participation

Les cours mettent en lumière des thèmes politiques placés dans leur contexte actuel et historique. Ils contribuent à ce que les participants se perçoivent comme partie intégrante de notre société et assument activement leur rôle citoyen. Les participants apprennent à se servir d'instruments d'analyse politique, à cerner les interactions et à en tirer des conclusions pour agir de manière autonome.

Un tel cours peut être proposé par une organisation apolitique dont les responsables garantissent un traitement des thèmes et du contenu politiquement neutre et respectueux des genres.

2 Groupe B

B1 Formation continue pour les activités bénévoles

Le cours aide les bénévoles à accomplir leurs tâches de façon compétente. Il peut aborder des thèmes aussi variés que le travail au sein d'un comité, l'animation de séances ou d'assemblées, les relations publiques, la collecte de fonds, les finances d'une association, des fonctions d'encadrement (dans la mesure où ces tâches ne constituent pas le métier de l'adulte concerné), etc.

B2 Compétences fondamentales (basic skills) prévues par le plan d'études en vigueur pour l'école obligatoire dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et des langues, y compris les cours de dialecte pour les francophones

B2.1 Mathématiques

Le cours permet à des adultes d'acquérir des connaissances et des aptitudes fondamentales en mathématiques telles qu'elles sont définies dans le plan d'études actuel pour l'école obligatoire (jusqu'à et y compris le degré secondaire I) et présentées dans les moyens d'enseignement correspondants.

Les cours traitent de l'une ou de plusieurs des disciplines mathématiques suivantes :

- arithmétique et algèbre
- résolution de problèmes
- géométrie
- stochastique (statistiques, probabilité, analyse combinatoire)

Le cours suit le plan d'études relatif aux mathématiques, il tend à développer le sens de la représentation des chiffres, l'utilisation des connaissances mathématiques dans des situations concrètes et la résolution de problèmes (évaluation d'une situation, planification de solutions et réalisation).

B2.2 Informatique

Un cours d'informatique

- a pour objet les changements apportés par les techniques de l'information dans la vie quotidienne et professionnelle ainsi que la manière personnelle d'utiliser les outils informatiques
ou
- enseigne les connaissances de bases nécessaires à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

En font partie les éléments suivants (pouvant servir d'axe de cours) :

- maîtrise du clavier ;
- connaissances d'utilisateur du système : pouvoir se servir d'un ordinateur ;
- enregistrement des données : utiliser les outils de sauvegarde courants, fichiers de sauvegarde (backup) ;
- traitement de texte (fonctions de base) : mise en forme des caractères et des paragraphes, tabulations, correcteur orthographique, insertion d'objets ;
- utilisation d'une base de données (fonctions de base) : tableur, formatage, tri, diagramme ;
- courriel (fonctions de base) : envoi, réception, réponse, transfert, objet, pièces jointes ;
- Internet : recherche d'informations (p. ex. navigation sur les pages Internet, dictionnaires en ligne, moteurs de recherche, horaires de transports, plan d'accès, annuaires téléphoniques).

B2.3 Langues

La durée d'un cours visant l'apprentissage d'une langue est de 24 heures au minimum.

a) Première langue locale (français dans la partie francophone, allemand dans la partie germanophone du canton) :

Cours jusqu'au niveau C1 inclus selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et le Portfolio européen des langues (PEL) en découlant. Le programme doit préciser le niveau du cours. Sous certaines conditions, les cours jusqu'en B1 (compris) peuvent être soutenus en tant qu'offres destinées à un groupe cible et ainsi recevoir une subvention horaire plus élevée.

b) Langue étrangère locale (allemand dans la partie francophone, français dans la partie germanophone du canton) et anglais :

Cours jusqu'au niveau A2 inclus selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et le Portfolio européen des langues (PEL) en découlant. Le programme doit préciser le niveau du cours.

Edition, informations :

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle

Section de la formation continue

Kasernenstrasse 27

Case postale

3000 Berne 22

4800.500.604.2/2013 (649266)

Berne, 1.8.2013